

Message Text

UNCLASSIFIED

PAGE 01 USUN N 03439 01 OF 02 252225Z

64

ACTION IO-13

INFO OCT-01 ISO-00 AF-08 ARA-10 EA-09 EUR-12 NEA-10 PM-04

NSC-05 SP-02 SS-15 CIAE-00 INR-07 NSAE-00 DODE-00

PRS-01 L-03 /100 W

----- 123567

R 252120Z AUG 76

FM USMISSION USUN NEW YORK

TO SECSTATE WASHDC 8862

UNCLAS SECTION 1 OF 2 USUN 3439

E.O. 11652: N/A

TAGS: PFOR, UNGA, KS, KN

SUBJECT: KOREA AT 31ST UNGA - PUBLISHED TEXT IN FRENCH OF
RESOLUTION COSPONSORED BY UNITED STATES AND OTHERS

REF: USUN 3380

1. THERE FOLLOWS THE TEXT IN FRENCH OF U.N. DOCUMENT
A/31/194 20 AUGUST 1976 WHICH PUBLISHES THE RESOLUTION
ON KOREA SUBMITTED ON AUGUST 20 BY THE UNITED STATES
AND EIGHTEEN OTHER COUNTRIES.

QUOTE DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE
A L'ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE ET UNIEME SESSION

NECESSITE D'UN DIALOGUE ET DE NEGOCIATIONS DE CARACTERE
CONSTRUCTIF EN VUE D'UN REGLEMENT PACIFIQUE DU PROBLEME COREEN
ET DE LA REUNIFICATION DE LA COREE

LETTRE DATEE DU 20 AOUT 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LES REPRESENTANTS DE L'ALLEMAGNE (REPUBLIQUE FEDERALE
D'), DE LA BELGIQUE, DE LA BOLIVIE, DU CANADA, DU COSTA RICA,
DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, DU GABON, DE LA GRENADE, DU
GUATEMALA, DE HAITI, DU HONDURAS, DU JAPON, DU NICARAGUA,
DE LA NOUVELLE-ZELANDE, DU PARAGUAY, DES PAYS-BAS, DE LA
REPUBLIQUE DOMINICAINE, DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE
UNCLASSIFIED

UNCLASSIFIED

PAGE 02 USUN N 03439 01 OF 02 252225Z

ET D'IRLANDE DU NORD ET DE L'URUGUAY AUPRES DE L'ORGANISATION

DES NATIONS UNIES

NOUS AVONS L'HONNEUR DE DEMANDER, EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE, L'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE ET UNIEME SESSION D'UNE QUESTION INTITULEE "NECESSITE D'UN DIALOGUE ET DE NEGOCIATIONS DE CARACTERE CONSTRUCTIF EN VUE D'UN REGLEMENT PACIFIQUE DU PROBLEME COREEN ET DE LA REUNIFICATION DE LA COREE".

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 20 DU REGLEMENT INTERIEUR, UN MEMOIRE EXPLICATIF ET UN PROJET DE RESOLUTION SONT JOINTS A LA PRESENTE LETTRE.

(SIGNE)

RUDIGER VON WECHMAR (ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D')

EDOUARD LONGERSTAEY (BELGIQUE)

MARIO R. GUTIERREZ (BOLIVIE)

ROBERT B. EDMONDS (CANADA)

FERNANDO SALAZAR (COSTA RICA)

W. TAPLEY BENNETT (ETATS-UNIS D'AMERIQUE)

JEAN-BAPTISTE ESSONGHE (GABON)

MICHAEL A. CAESAR (GRENADE)

JULIO ASENSIO WUNDERLICH (GUATEMALA)

ALEXANDRE VERRET (HAITI)

ROBERTO MARTINEZ ORDONEZ (HONDURAS)

ISAO ABE (JAPON)

GUILLERMO LANG (NICARAGUA)

MALCOLM J.C. TEMPLETON (NOUVELLE-ZELANDE)

FRANCISCO M. BARREIRO (PARAGUAY)

PIETER A. VAN BUUREN (PAYS-BAS)

ANA ESTHER DE LA MAZA VAZQUEZ (REPUBLIQUE DOMINICAINE)

IVOR RICHARD (ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORDE).

RUBEN A. CHELLE (URUGUAY)

ANNEXE I

MEMOIRE EXPLICATIF

UNCLASSIFIED

UNCLASSIFIED

PAGE 03 USUN N 03439 01 OF 02 252225Z

1. L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES S'EFFORCE, DEPUIS PLUS D'UN QUART DE SIECLE, DE FAVORISER LA CREATION D'UN GOUVERNEMENT UNIFIE, INDEPENDANT ET DEMOCRATIQUE EN COREE, CONFORMEMENT AUX BUTS ET PRINCIPES DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES. NEANMOINS, LA COREE DEMEURE DIVISEE ET LES TENSIONS SUBSISTENT. LA SOLUTION DE LA QUESTION DE COREE DEPEND ESSENTIELLEMENT DE LA CONCILIATION ET D'UN ACCORD ENTRE LA SUD ET LE NORD DE LA COREE, AINSI QUE DE

LA POURSUITE DES EFFORTS FAITS EN VUE DU MAINTIEN DE LA
PAIX ET DE LA SECURITE DANS CETTE REGION.

2. L'ASSEMBLEE GENERALE, DANS LE TEXTE DU CONSENSUS QU'ELLE
A ADOPTE EN 1973/3/, A PRIS NOTE AVEC SATISFACTION DE CE
QU'UN COMMUNIQUE COMMUN AVAIT ETE PUBLIE PAR LE NORD ET LE
SUD DE LA COREE, LE 4 JUILLET 1972, ET LES A INCITES A
POURSUIVRE LEUR DIALOGUE ET A ELARGIR LEURS ECHANGES MULTIPLES
ET LEUR COOPERATION DANS L'ESPRIT DUDIT COMMUNIQUE. LORS
DE SES SESSIONS SUIVANTES, EN 1974 ET 1975, L'ASSEMBLEE
GENERALE A DE NOUVEAU INSISTE POUR QUE LES QUESTIONS TOUCHANT
LA PAIX ET LA SECURITE EN COREE ET LA REUNIFICATION DE LA
COREE SOIENT REGLEES PAR UN DIALOGUE ENTRE LE NORD ET LE
SUD ET PAR DES NEGOCIATIONS ENTRE LES PARTIES DIRECTEMENT
INTERESSEES.

3. LE DIALOGUE ENTRE LE NORD ET LE SUD, TOUTEFOIS, RESTE
EN SUSPENS. IL N'Y A PAS EU DE PROGRES DANS LES EFFORTS
EN VUE DE NEGOCIATIONS SUR DE NOUVEAUX ARRANGEMENTS ENTRE
LES PARTIES DIRECTEMENT INTERESSEES QUI PERMETTE D'ADAPTER
OU DE REMPLACER L'ACCORD D'ARMISTICE, CE QUI PERMETTRAIT DE
DISSOUDRE LE COMMANDEMENT DES NATIONS UNIES, DE REDUIRE
LES TENSIONS ET D'INSTAURER UNE PAIX DURABLE EN COREE.

4. LE 22 JUILLET 1976, LES ETATS-UNIS ONT FAIT UNE PROPOSITION
CONCRETE, CELLE DE RENCONTRER LES PARTIES DIRECTEMENT INTERESSEES
POUR RECHERCHER D'UN COMMUN ACCORD AVEC ELLES UNE NOUVELLE
STRUCTURE JURIDIQUE EN CE QUI CONCERNE L'ARMISTICE,
DURANT LA PROCHAINE SESSION D L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS
UNIES, A NEW YORK OU AILLEURS. IL ETAIT DIT, DANS CETTE
PROPOSITION, QU'UNE TELLE CONFERENCE POURRAIT AUSSI
REEMPLACER L'ARMISTICE PAR DES ARRANGEMENTS PLUS PERMANENTS
SOUS TOUTE FORME ACCEPTABLE POUR TOUTES LES PARTIES QUI POURRAIT
UNCLASSIFIED

UNCLASSIFIED

PAGE 04 USUN N 03439 01 OF 02 252225Z

PERMETTRE D'ATTENUER LES TENSIONS DANS TOUTE L'ASIE.
CETTE PROPOSITION, DONT LES AUTEURS SE DECLARAIENT
DISPOSES A ENTAMER IMMEDIATEMENT DES ENTRETIENS SUR LES
QUESTIONS DE PROCEDURE ET SUR LE LIEU DE REUNION, N'A
MALHEUREUSEMENT PAS FAIT L'OBJET D'UNE REPONSE POSITIVE.
EN FAIT, LA SEULE REPONSE QUI AIT ETE FAITE A ETE LA
COMMUNICATION, LE 16 AOUT 1976/2/, D'UN AUTRE PROJET
DE RESOLUTION EN SENS OPPOSE A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE
GENERALE DES NATIONS UNIES, POUR EXAMEN A LA PROCHAINE SESSION.

UNCLASSIFIED

NNN

UNCLASSIFIED

PAGE 01 USUN N 03439 02 OF 02 252239Z

64

ACTION IO-13

INFO OCT-01 ISO-00 AF-08 ARA-10 EA-09 EUR-12 NEA-10 PM-04

NSC-05 SP-02 SS-15 CIAE-00 INR-07 NSAE-00 DODE-00

PRS-01 L-03 /100 W

----- 123767

R 252120Z AUG 76

FM USMISSION USUN NEW YORK

TO SECSTATE WASHDC 8863

UNCLAS SECTION 2 OF 2 USUN 3439

5. DANS CES CONDITIONS, NOUS SOMMES CONVAINCUS QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT ENCOURAGER DE NOUVEAU LA POURSUITE DU DIALOGUE. L'ASSEMBLEE DEVRAIT INVITER INSTAMMENT TOUTES LES PARTIES INTERESSEES A FAIRE TOUT LEUR POSSIBLE POUR FACILITER LA REPRISE DES ENTRETIENS ET LA NEGOCIATION D'ARRANGEMENTS DURABLES POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX DANS LA PENINSULE COREENNE ET LA REALISATION DE LA REUNIFICATION.

6. POUR LES RAISONS SUSMENTIONNEES, LES SIGNATAIRES DE LA PRESENTE LETTRE DEMANDENT L'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE ET UNIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'UNE QUESTION INTITULEE "NECESSITE D'UN DIALOGUE ET DE NEGOCIATIONS DE CARACTERE CONSTRUCTIF EN VUE D'UN REGLEMENT PACIFIQUE DU PROBLEME COREEN ET DE LA REUNIFICATION DE LA COREE".

7. CONFORMEMENT A L'ARTICLE 20 DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE, UN PROJET DE RESOLUTION EST JOINT AU PRESENT MEMOIRE.

ANNEXE II

PROJET DE RESOLUTION

L'ASSEMBLEE GENERALE,

UNCLASSIFIED

UNCLASSIFIED

PAGE 02 USUN N 03439 02 OF 02 252239Z

PROCLAMANT UNE FOIS ENCORE L'OBJECTIF D'UNE REUNIFICATION
PACIFIQUE DE LA COREE SUR LA BASE DE LA VOLONTE LIBREMENT
EXPRIMEE DU PEUPLE COREEN,

REAFFIRMANT SON DESIR DE VOIR D'URGENCE PROGRESSER LA
REALISATION DE CET OBJECTIF PAR UN DIALOGUE ENTRE LE SUD
ET LE NORD DE LA COREE, COMME L'ENVISAGEAIT LE COMMUNIQUE
COMMUN PUBLIE PAR EUX LE 4 JUILLET 1972 ET CONFORMEMENT
AU TEXTE DE SON PROPRE CONSENSUS DU 28 NOVEMBRE 1973/3/,

CONSIDERANT QUE LA DISSOLUTION DU COMMANDEMENT DES NATIONS
UNIES, ASSORTIE D'ARRANGEMENTS POUR L'ADAPTATION OU LE
REMPLACEMENT DE L'ACCORD D'ARMISTICE DU 27 JUILLET 1953/4/,
QUI EST, DEPUIS 23 ANS, UN FACTEUR ESSENTIEL DU MAINTIEN
DE LA PAIX ET DE LA STABILITE DANS LA PENINSULE
COREENNE, POURRAIT FACILITER LA RECONCILIATION ENTRE LE
SUD ET LE NORD DE LA COREE,

CONVAINCUE QU'UN ACCORD A CETTE FIN POURRAIT LE MIEUX
ETRE REALISE PAR DES NEGOCIATIONS DIRECTES ENTRE LE SUD
ET LE NORD DE LA COREE ET LES AUTRES PARTIES DIRECTEMENT
INTERESSEES,

1. DECLARE QUE, DANS L'INTERET DU PEUPLE COREEN, LA PLUS
HAUTE PRIORITE DEVRAIT ETRE ACCORDEE A L'INSTAURATION DE CONDI-
TIONS QUI ABOUTIRONT A LA RECONCILIATION NATIONALE ET
A UNE PAIX DURABLE EN COREE AFIN DE REALISER SA REUNIFICA-
TION;

2. DEMANDE AU SUD ET AU NORD DE LA COREE DE REPRENDRE RAPIDE-
MENT LEUR DIALOGUE AFIN D'ASSURER, PAR LA NEGOCIATION, LE
REGLEMENT DE LEURS PROBLEMES EN SUSPENS;

3. EXHORTE LE SUD ET LE NORD DE LA COREE ET LES AUTRES PARTIES
DIRECTEMENT INTERESSEES A ENTAMER PROCHAINEMENT DES NEGOCIATIONS
DANS LE BUT DE PERMETTRE LA DISSOLUTION DU COMMANDEMENT
DES NATIONS UNIES DES QUE POSSIBLE PAR L'ADAPTATION DE
L'ACCORD D'ARMISTICE OU PAR L'ETABLISSEMENT D'UNE
NOUVELLE BASE POUR REMPLACER L'ACCORD ACTUEL PAR DES ARRANGE-
MENTS PLUS DURABLES;

UNCLASSIFIED

UNCLASSIFIED

PAGE 03 USUN N 03439 02 OF 02 252239Z

4. DEMANDE A TOUTES LES PARTIES INTERESSEES DE FAIRE PREUVE
DE LA PLUS GRANDE MODERATION DE MANIERE A CREER UN CLIMAT
FAVORABLE A LA PAIX ET AU DIALOGUE.

/1/ DOCUMENTS OFFICIELS DE L'ASSEMBLEE GENERALE, VINGT-
HUITIEME SESSION, SUPPLEMENT NO 30 (A/9030), P. 25, POINT
41 DE L'ORDRE DU JOUR.

/2/ VOIR A/31/192.

/3/ DOCUMENTS OFFICIELS DE L'ASSEMBLEE GENERALE, VINGT-HUITIEME SESSION, SUPPLEMENT NO 30 (A/9030), P. 25, POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR.

/4/ VOIR DOCUMENTS OFFICIELS DU CONSEIL DE SECURITE, HUITIEME ANNEE, SUPPLEMENT DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE 1953, DOCUMENT S/3079; TRANSMIS AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR UNE NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (A/2451).
UNQUOTE
SCRANTON

UNCLASSIFIED

NNN

Message Attributes

Automatic Decaptioning: X
Capture Date: 01 JAN 1994
Channel Indicators: n/a
Current Classification: UNCLASSIFIED
Concepts: TERRITORIAL UNIFICATION, TEXT, UNGA RESOLUTIONS
Control Number: n/a
Copy: SINGLE
Draft Date: 25 AUG 1976
Decaption Date: 01 JAN 1960
Decaption Note:
Disposition Action: n/a
Disposition Approved on Date:
Disposition Authority: n/a
Disposition Case Number: n/a
Disposition Comment:
Disposition Date: 01 JAN 1960
Disposition Event:
Disposition History: n/a
Disposition Reason:
Disposition Remarks:
Document Number: 1976USUNN03439
Document Source: CORE
Document Unique ID: 00
Drafter: n/a
Enclosure: n/a
Executive Order: N/A
Errors: N/A
Film Number: D760325-0100
From: USUN NEW YORK
Handling Restrictions: n/a
Image Path:
ISecure: 1
Legacy Key: link1976/newtext/t19760819/aaaaapzr.tel
Line Count: 287
Locator: TEXT ON-LINE, ON MICROFILM
Office: ACTION IO
Original Classification: UNCLASSIFIED
Original Handling Restrictions: n/a
Original Previous Classification: n/a
Original Previous Handling Restrictions: n/a
Page Count: 6
Previous Channel Indicators: n/a
Previous Classification: n/a
Previous Handling Restrictions: n/a
Reference: 76 USUN NEW YORK 3380
Review Action: RELEASED, APPROVED
Review Authority: harterdg
Review Comment: n/a
Review Content Flags:
Review Date: 11 JAN 2005
Review Event:
Review Exemptions: n/a
Review History: RELEASED <26 APR 2004 by ReddocGW>; RELEASED <11 JAN 2005 by harterdg>; APPROVED <14 JAN 2005 by harterdg>
Review Markings:

Margaret P. Grafeld
Declassified/Released
US Department of State
EO Systematic Review
04 MAY 2006

Review Media Identifier:
Review Referrals: n/a
Review Release Date: n/a
Review Release Event: n/a
Review Transfer Date:
Review Withdrawn Fields: n/a
Secure: OPEN
Status: NATIVE
Subject: KOREA AT 31ST UNGA - PUBLISHED TEXT IN FRENCH OF RESOLUTION COSPONSORED BY UNITED STATES AND OTHERS
TAGS: PFOR, KS, KN, UNGA
To: STATE
Type: TE
Markings: Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 04 MAY 2006